



COMPTE RENDU de la séance publique du conseil communal du 16 septembre 2019

Administration communale
FISCHBACH

Présents : DAEMS Fränk – bourgmestre ;
GROTZ Patrick, BROSIUS Lucien – échevins ;
BETTENDORF Sven, MOURA Daniel, OLINGER Kevin, SCHILTZ Laurent,
TRAUSCH Claude – conseillers ;
Absents excusés : BROSIUS Paul – conseiller.

A moins qu'il est indiqué autrement, les différentes décisions ont été prise à l'unanimité.

1. Approbation de déclarations de recettes

Le conseil communal approuve les titres de recettes portant sur un montant de 998.340,73€.

2. Modifications du budget ordinaire 2019

Le conseil communal décide de modifier plusieurs articles du budget ordinaire 2019 avec une balance totale de -13.580,00 € à imputer sur le boni prévisionnel de l'exercice.

3. Fixation de l'impôt commercial 2020

Le conseil communal décide de reconduire pour l'année 2020 le taux de 300%.

4. Fixation de l'impôt foncier 2020

Le conseil communal décide de reconduire pour l'année 2020 les mêmes taux de l'impôt foncier :

A	Exploitations agricoles et forestières	320 %
B1	Constructions industrielles et commerciales	450 %
B2	Constructions à usage mixte	450 %
B3	Constructions à autres usages	450 %
B4	Maisons unifamiliales, maisons de rapport	165 %
B5	Immeubles non-bâties autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	500 %
B6	Terrains à bâtir à des fins d'habitation	600 %

5. Décision concernant l'acquisition d'un droit d'admission prioritaire pour la Maison de Séjour et de Soins « Beim Goldknapp »

Considérant qu'il importe de faire bénéficier la population locale de la Maison de Séjour et de Soins « Beim Goldknapp » à Erpeldange-sur-Sûre qui garantira aux personnes atteintes de démence, ainsi qu'à leurs proches, un encadrement spécialisé et efficient, le conseil communal déclare son intérêt en vue d'acquérir le droit d'admission prioritaire pour deux lits. Coûts prévisionnels : 90.000,- € par lit.